



# CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES

PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE – POLE OUEST

UCECAAP Union des Compagnies d'Experts près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION DÉMATÉRIALISÉE AUX FORMATIONS QUINQUENNALES

**La procédure d'inscription et de règlement des frais des formations quinquennales est désormais dématérialisée.**

Elle se déroule en 2 temps :

1er temps : La pré-inscription

Elle est destinée à permettre aux organisateurs de prévoir la logistique associée à la manifestation, et en particulier l'aspect "Diffusion vidéo" de la manifestation pour ceux qui la suivront par visio-conférence. L'ensemble des personnes (experts, postulants, avocats, étudiants) autorisés à suivre ces formations est informé par courriel de la date de la manifestation ; le courriel reçu contient un lien de pré-inscription sur lequel la personne intéressée clique pour valider sa pré-inscription : le lien renvoie sur le site des "webinaires" ZOOM du Centre de Formation de l'UCECAAP.

Les pré-inscriptions sont closes 8 jours avant la date de la manifestation et la liste des pré-inscrits est transmise au système MANHATTAN de gestion des manifestations.

2ème temps : Confirmation de l'inscription et règlement des frais d'inscription et de participation au repas

La confirmation de l'inscription est **obligatoire**. Elle se fait par connexion à l'espace membre du Centre de formation de l'expert préinscrit, dans les 8 jours précédant la manifestation. Elle permet le règlement des frais d'inscription et / ou de la participation au repas (si ces frais sont dus), ainsi que la délivrance ultérieure des attestations de formation.

**Cette confirmation peut être faite jusqu'à la veille de la manifestation.**  
**Seuls les experts préinscrits peuvent y accéder.**

**En cas de problème ou d'incompréhension, un mail peut être adressé à l'adresse [secretariat@ucecaap.com](mailto:secretariat@ucecaap.com).**